

La Voix des Régisseurs



SNUPFEN Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel

Solidaires



Nous recherchons des photos et autres illustrations pour
la Voix des régisseurs et notre site web.
Merci d'avance.

SOMMAIRE

Pages

C laude BRICE mort en service ou "c..." de service...	2
B onne et mauvaises nouvelles	2
E dito	3
L e show de POD à VELAINE (Témoignage)	4
I l faut se réveiller	4
D égouté !	5
N otre dossier : Honoraires de l'ONF sur la régie communale.	6 à 8
L es douglas de Fribourg	8 - 9
G lands d'honneur	9 - 10
B rèves	10 à 12
E ntretien SNUPFEN - COFOR du 21/07/2005	12

Claude BRICE mort en service ou "c.." de service...

Claude, je ne repartirai pas dans un hommage posthume....un de plus....! Ce serait trop facile.

Comme beaucoup de tes collègues, j'ai eu mal aux oreilles le jour de tes obsèques, quand j'ai entendu Monsieur le Directeur d'agence de Schirmeck te tutoyer....

Là, j'ai immédiatement pensé à l'enterrement de Coluche quand Jacques Attali l'avait appelé "Ma poule" lors d'un hommage de faux-cul... ..!!! Cela fut le summum de la récupération alors que Coluche s'était présenté "à la candidature pré-présidentielle de 81 et avait affolé même la gauche..... Un

Coluche mort était devenu un bon Coluche... D'autre part, dès les premières heures



après l'accident, notes et mails ont été diffusés avec la mention du fait comme quoi tu n'avais pas mis le frein à main de "ton camion -atelier".... QUEL "étourdi" ce Brice.....

Mais depuis, Monsieur le Directeur Territorial n'a rien redit car il sait en son fort intérieur que tu n'es pas mort à cause du frein à main..... mais à cause de quelque chose de beaucoup plus pernicieux et que nos "managers" ne veulent pas voir depuis 2002.....

Claude tu as tout donné salut.

Patrick REY

Bonne et mauvaises nouvelles

Les mauvaises vous les connaissez déjà :

L'angoisse du chômage.

Le dumping social, mondial, qui défie nos organisations humaines.

Des travailleurs toujours plus pauvres et quelques riches toujours plus riches.

Des travailleurs précaires dont on mesure l'employabilité, aujourd'hui, comme on jaugeait la dentition des esclaves, autrefois.

La fin annoncée du pétrole.

La guerre toujours et le terrorisme.

L'imminence d'une pandémie de grippe.

Le dérèglement climatique inéluctable.

Un environnement marqué par le repli sur soi, une consommation boulimique et le pillage de la planète.

Le patrimoine, construit par nos aînés, bradé.

Mensonges et cynisme devenus valeurs phares en bourse, et à l'ONF.

Le partage du fric, occulte et le mot corruption, lancinant.

Un nouveau dieu : " bilan à court terme. " et un climat social catastrophique.

La bonne nouvelle ?

Nous voudrions que ce soit cette Voix des Régisseurs.

Comme une main tendue, un signe de fraternité, de proximité, de solidarité et d'espoir.

Qu'elle soit la preuve que le SNUPFEN peut encore nous réunir et nous donner l'occasion de nous exprimer, ensemble.

Qu'elle soit la promesse d'une justice possible et d'une dignité retrouvée.

Ce numéro est austère, élaboré à la hâte mais nous attendons vos articles, peut-être un peu plus légers...

Pour le comité de rédaction
JD

EDITO

LE SNUPFEN AMÉLIORE SA REPRÉSENTATIVITÉ

A l'ONF, les élections, c'est comme la mode : il y a celle de printemps et celle d'automne. Les 2 vont bien au SNUPFEN. Au printemps c'était notre représentativité régionale qui nous a valu 6 sièges sur 9 au CTPT, à l'automne c'est nationalement que le SNU gagne 2 points aux élections CAP des CDF et CDFP. Merci à toutes et à tous pour cette belle marque de confiance. Vos élus tâche-

ront de s'en montrer dignes tout en restant à votre écoute. Sur la région, cette représentativité massive nous confère une responsabilité particulière : celle d'être le moteur de la réflexion et de l'action syndicale, celle de dépasser les clivages catégoriels et partisans (ça c'est pour le logo SNUPFEN) et celle de rester une force de proposition, non seulement dans notre secteur d'investiga-

tion, la forêt et ses personnels, mais aussi dans tous les domaines de la vie citoyenne (ça c'est pour le logo Solidaires)

Une fois encore, j'en appelle à toutes les bonnes volontés de nos adhérents. Nous ne serons jamais de trop pour faire vivre notre syndicat.

CLIMAT SOCIAL

Le 18 octobre, c'était grand-messe à Velaine. Le Dg avait invité les syndicats et le staff pour le rendu de l'enquête IPSOS sur le climat social. Pour nous syndicalistes, il s'agit d'une confirmation de notre vécu de terrain. Mais pour la direction, le constat est accablant. Dès qu'on quitte l'échelon de direction, les objectifs ne sont plus compris ou plus partagés ou jugés inatteignables. Pour plus de 2/3 des personnels, (et la proportion augmente au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie) un sentiment d'énorme gâchis prédomine, alors que la même proportion est fière de travailler à l'ONF.

Selon l'IPSOS, le moral des personnels est peut-être davantage dégradé chez nous qu'à la Poste ou à France Télécom.

Si les causes de cette déprime

sont identifiées, aucun remède n'a été proposé ce 18 à Velaine. Notre DG reste, hélas, "sturr wi na Ochs", sur son projet d'entreprise : La marche forcée vers l'équilibre budgétaire maintenant et des emplois qu'on supprimera au fil des ans ensuite, au rythme du désengagement de l'État. Abjecte !
Nota : même le SNIGREF grince des dents : " le forcing actuellement vécu pour attein-

dre l'équilibre budgétaire pour 2005 et être ainsi en situation favorable pour négocier le prochain contrat de plan, peut s'avérer " piégeux " dans la mesure où l'année 2005 dopée peut devenir pour nos tutelles l'année normale de référence à partir de laquelle nous devons construire nos futurs gains de productivité. " (*)

Bravo, les premiers de la classe !

Alors, si POD ne fait rien, venez tous bouger avec nous. Un autre monde est possible et l'avenir ne ressemblera sûrement pas à ce que nous n'aurons pas eu le courage d'essayer !

(*) Extrait de la contribution du SNIGREF au prochain contrat de plan.

Jean-Marie Rellé



Le show de POD à VELAINE

Arrivé pendant la grand messe à VELAINE organisée par POD à l'occasion de la diffusion des résultats de l'enquête sur le climat social, j'ai écouté une partie de son sermon.

Voici mon témoignage:

Selon l'analyse de l'IPSOS, et comme c'était prévisible, la situation est bien pire à l'ONF que partout ailleurs.

Résultat ? POD continue.

Il veut négocier un contrat de plan sur les bases de l'exercice 2005 et obtenir de l'Etat un maximum de liberté pour nous gérer selon sa volonté.

(Pour faire quoi ? Partager le capital sur pied entre soi ?)

POD a évoqué sa carrière per-

sonnelle qui semble bien être le centre de la politique de l'ONF.

Il ne souhaite plus de grande réforme trop traumatisante mais plutôt une adaptation permanente. Il prévoit de discuter d'un projet d'établissement pour redéployer (vous avez bien lu) et concentrer nos forces sur d'autres missions.

Le dialogue selon POD c'est participer à la déclinaison de ses décisions. S'opposer c'est faire perdre du temps à tout le monde.

POD ne souhaite pas que l'ONF se fasse encore rémunérer pour des missions qu'il ne peut plus assumer.

POD déplore les rigidités du statut de fonctionnaire.

POD veut créer des filiales. A



petite dose, pour commencer.

Le mot "démantèlement" du service public n'a simplement pas été prononcé.

JD

Il faut se réveiller !

Y a t'il encore derrière l'abîme du silence actuel l'ombre d'une quelconque dignité ou les forestiers sont-ils définitivement devenus d'insipides robots dénués de tout esprit critique ! ?

Cette maladie honteuse dont ils souffrent aujourd'hui, à savoir la lâcheté, les a-t-elle à tout jamais amputés de toute capacité à se révolter contre l'arbitraire, l'injustice et l'abus de pouvoir ! ?

Et lorsque l'un d'entre eux, n'en pouvant plus d'étouffer dans le malaise général, laisse exploser sa souffrance, se retrouvant ainsi dans le rôle du bouc émissaire qu'on accable d'opprobre et qu'on cherche à

jeter dans le désert de l'isolement afin de l'éliminer pour l'empêcher de dire la (triste) réalité(*), où est l'élan de solidarité qui devrait spontanément se mettre en route pour confirmer que depuis le Plan Pourri de l'O.N.F., ils sont tous dans la même m... ! ?

Décidément depuis la mise en place de cette véritable escroquerie, l'apathie est quasi générale et le fatalisme semble de mise...

Aussi, si une toute petite lueur de conscience brille encore dans leurs cerveaux embrumés, il serait grand temps qu'ils se réveillent pour affirmer haut, fort et clair leur dignité et leur identité !

Je crains, hélas, de hurler dans le désert mais, sait-on jamais, peut-être que, pour halloween, sera-t-il possible de lever un peu le sort que les grands apprentis-sorciers de Paris ont jeté depuis quelques temps sur la pauvre foresterie française, transformant la plupart d'entre ses membres en zombies !

Marc SCHULTZ

(*) C'est à dire d'exprimer tout haut ce que beaucoup pensent tout bas mais n'ont pas les c... de l'avouer !

(" Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté ! " chantait déjà à l'époque Guy Béart...)

Dégouté !

Je n'aime pas trop parler de moi. Mes états d'âme n'ont aucune importance et si je ne supporte plus ce que j'ai librement accepté, il me reste toujours la possibilité de tout plaquer.

" *Ca baigne, les gens ont retrouvé leurs repères et le stress du PPO s'évacue.* " Nous disaient en substance l'assistante sociale et le médecin de prévention au dernier CHS. Je dois être et parano et fêlé pour encore accorder du crédit à celles et ceux qui me parlent de leur mal être ! C'est vrai quoi, arrêtez, bandes d'enfants gâtés. Montrez-vous dignes du boulot qu'on vous donne, il y en a tellement qui attendent à la porte.

Comme le disait le meilleur Directeur de la meilleure Agence de la meilleure DT de France à un agent qui reprenait son travail après un congé maladie pour soigner une dépression : " on n'est pas là pour gérer des états d'âme mais pour faire marcher la boutique. " Remarque bien, c'est le même meilleur Directeur de la même meilleure Agence de ... qui propose de soigner une dépression tombée dans l'alcool par une exclusion temporaire de ... 2 ans !

Fini les frappes chirurgicales, à l'ONF aussi c'est au karcher qu'on nettoie la vermine.

Et moi, pauvre, depuis 30 ans je l'aime cette vermine. Il y a tant d'humanité dans la souffrance de ceux qui cherchent à vivre debout.

En 30 ans de syndicalisme, j'en ai fait des CAP et des Conseils de discipline, j'en ai accompa-

gné des collègues dans leurs entretiens avec la hiérarchie. Ces patrons qui gèrent la ressource humaine mais qui dans l'éventualité d'un contentieux disparaissent dans l'anonymat nommé " administration ", j'en ai pratiqué de tous acabits : des durs, des mous, des zélés, des pourris mais aussi tous ceux qui ont essayé de mettre dans leurs décisions ce petit supplément d'âme qui fait la différence.

Mais revenons à nos moutons. Ce ne sont pas de personnes, mais d'un système institutionnel dont je veux ici démontrer la brutalité.

Le 9 septembre, je suis à la Dg pour défendre un collègue dans un conseil de discipline. En entrant dans la salle d'audience, je m'aperçois que la parité de la commission n'est pas respectée. Il y a 5 représentants de l'administration face à 4 représentants des personnels. Le siège de l'élue CGT est vacant. Je demande au président s'il accepte de bien vouloir rétablir cette parité. Comme dans un scénario écrit d'avance, il étend son bras gauche pour donner la parole à la DRH adjointe en charge des personnels techniques, présente pour assurer le déroulement réglementaire de la séance. Celle-ci, nous explique que la Fonction Publique, interrogée sur le sujet a répondu que c'était une possibilité, mais non une obligation.

Le président s'en tiendra donc à la composition présente. Je vais donc devoir défendre ce collègue dans une " commis-

sion administrative non paritaire. "

" Qu'est ce que ça change ? " me direz-vous, puisqu'au final c'est toujours l'administration qui a le dernier mot.

En matière disciplinaire, beaucoup !

En effet, le législateur a prévu que dans un conseil de discipline une proposition de sanction se dégage à la majorité, ce qui implique que les 2 parties doivent pouvoir s'exprimer sur celle-ci. Tant qu'aucune majorité ne se dégage, le conseil vote sur toute les sanctions dans l'ordre décroissant. Et ce jusqu'au vote sur l'absence de sanction. Cette procédure doit permettre à tous les membres d'un conseil de discipline de donner son avis sur la sanction à proposer. Ceci n'a manifestement pas été le cas. L'administration, majoritaire a empêché l'expression de toute autre proposition de sanction. Le lendemain, encore sous le coup de la colère, je me suis entretenu avec les élus CGT. Titulaire et suppléant étaient absents excusés pour des raisons de service. La CGT avait demandé dans les délais le report de cette séance. Toujours le même refus de l'administration.

Pour moi, il s'agit d'une première. Jamais je n'avais connu une telle brutalité, gratuite et inconsidérée. Et personne ne m'enlèvera de l'esprit que derrière ce nouveau tour de vis se cache l'antisindicaliste primaire : POD.

Jean-Marie RELLE

LE DOSSIER DE CE NUMÉRO

Le comité de rédaction de la " Voix des Régisseurs " envisageait tout d'abord de traiter du problème du classement des postes dans ce dossier. Après le SNTF à l'origine du classement de postes de TSF puis votant contre en CTPC, après le SNAF qui réclame le classement pour les postes de TO, nous estimions qu'il était temps de rappeler pourquoi le SNUPFEN s'y oppose, en étoffant l'argumentaire. Nous avons appris, depuis, que ce sujet fera l'objet d'un prochain article dans UF. Le comité de rédaction a donc sagement décidé d'attendre et reviendra plus tard sur les particularités locales du classement des postes, puisque le sujet doit être porté à l'ordre du jour d'un prochain CTPT.

En lieu et place, nous publions ici une réflexion de notre conseiller technique juridique sur un récent jugement du TA de Strasbourg concernant la régie.

CHANTIERS D'EXPLOITATION EN RÉGIE :

HONORAIRES DE L'ONF SUR LA RÉGIE COMMUNALE.

LE JUGE DÉBOUTE ET CONDAMNE LE SNUPFEN.

2001-2002, RETOUR SUR IMAGES :

Le contrat Etat - ONF, le PPO, la réorganisation ... les forestiers sont en effervescence. L'équilibre des comptes, les communes doivent payer le juste prix ...

loyers dans les MF sont donc envisageables. "

Le SNUPFEN est persuadé que la taxation de l'encadrement des chantiers d'exploitation en régie communale ne se fonde pas sur une base légale solide. Son argumentaire repose sur le droit local, le code forestier et les arbitrages sur le Contrat opérés alors par le Premier Ministre.

direction de l'époque, décide de poursuivre, seul.

Trois ans plus tard, un premier (et sans doute unique, car le syndicat ne fera pas appel) jugement tombe. Il est décevant pour nous, mais hélas en cohérence avec ce que nous avons pu apprendre de la justice ces dernières années. Voilà donc le syndicat débouté et condamné à verser au patron l'équivalent de 58 cotisations d'adhérent au titre des frais irrépétibles !



HISTORIQUE DE LA REQUÊTE.

Au printemps 2002 à Munster, le syndicat propose ses recherches sur le sujet aux Communes Forestières réunies en assemblées générales. Il essuie une fin de non recevoir. Individuellement, bien des Maires adhéreront à notre analyse, mais de là à engager individuellement une procédure en justice au nom de leur commune contre une administration, il y a un pas. Le SNU, par ailleurs excédé par la brutalité de la

Dur, dur pour moi d'être le conseiller technique en charge des dossiers juridiques dans de tels moments !

Mais au-delà de l'info ainsi livrée ex abrupto, je souhaiterais revenir succinctement sur l'un ou l'autre aspect, juridique, technique et politique de cette procédure. Vous le décrire de manière plus étoffée serait barbant pour vous lecteurs, car l'ensemble du dossier avoisine les 300 pages.

Le DT aux COFOR : " *les gains indiciaires liés à la réforme statutaire seront de l'ordre de 2000 francs par mois, des*

SUR LE JURIDIQUE.

Pour motiver le rejet de notre requête, le juge l'a d'abord déclarée mal orientée.

Le TA de Paris serait plus qualifié pour juger d'un contrat signé là-bas. Certes, mais notre argumentaire reposait d'abord sur le droit local d'où le choix de Strasbourg.

Ensuite, le juge administratif se déclare incompétent pour modifier les termes d'un contrat passé entre l'ONF et l'Etat, car un contrat est " *réputé ne contenir que des clauses contractuelles ne présentant pas de caractère réglementaire.* "

Il faut savoir que pour obtenir un jugement sur la régie, le syndicat ne pouvait attaquer que le Contrat Etat-ONF et plus particulièrement l'annexe qui définit les missions relevant du régime forestier (au compte de laquelle ne figure pas l'encadrement des chantiers d'exploitation en régie communale) La tâche était délicate pour un syndicat, elle aurait pu paraître plus facile pour une commune qui pouvait demander l'annulation des conventions et des factures. Quoique... Le juge, incompétent donc pour casser les stipulations d'un contrat, retrouve sa compétence pour dire que notre situation économique permet au syndicat de dédommager l'ONF à hauteur de 770 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative. Si, pour la même somme, il avait pu, en sus, nous dire à quelle juridiction s'adresser pour savoir s'il y a eu tricherie de l'ONF ou pas, l'ardoise aurait été plus douce à " décaisser. "

Mais il paraît qu'on ne com-

mente jamais une décision de justice, c'est déontologique.

SUR L'ARGUMENTAIRE TECHNIQUE DU DOSSIER.

A) SUR LE DROIT LOCAL.

Pour miner la gratuité de l'encadrement de la régie que nous revendiquons, nos cadres nous opposent souvent qu'au moment de l'instruction du 25 octobre 1894 sur l'administration et l'exploitation des forêts des communes (intégrée au droit local d'Alsace - Moselle) les gardes étaient des " préposés forestiers des communes " et que, par conséquent, celles-ci payaient bien leur régie.

L'argument n'est ni tout juste, ni tout faux, il oublie simplement 2 détails :

- Si l'instruction rappelle bien que c'est le garde forestier qui numérote, elle précise également que c'est " le chef de cantonnement qui s'assure de la quantité et du bon façonnage du bois ainsi que de l'inscription régulière dans le carnet de dénombrement. "

- Par les lois dites de domanialisation des préposés forestiers communaux alsaciens et mosellans, (30 octobre 1919) l'Etat s'est engagé à reprendre à son compte le personnel ainsi que ses missions spécifiques.

80 Ans de régie encadrée gratuitement et puis subitement tout ce qui était fait jusqu'à présent deviendrait une erreur ? Etrange.

B) SUR LE CONTRAT ETAT-ONF.

Ou, plus précisément, sur l'arbitrage sur le contrat opéré par

le Premier Ministre de l'époque, Lionel Jospin, qui avait à l'époque fait l'objet d'un flash-info de la DG.

GOURY s'en était fait des gorges chaudes pour calmer les ardeurs revendicatives des forestiers et vanter les acquis obtenus.

Nous approchons aujourd'hui de l'échéance de ce contrat et nous connaissons les clauses non respectées par l'ONF (enveloppe supplémentaire de 50 millions de francs pour financer la réforme statutaire, passage en TO selon le mécanisme de la transposition). Mais ce qui a dû échapper à Goury quand il a pris l'initiative de la diffusion de ce document, c'est qu'il apportait de l'eau bénite au moulin des défenseurs de la régie. " *Le coût du régime forestier, y compris les missions d'intérêt général qui lui sont rattachées et l'encadrement des chantiers d'exploitation en régie, est financé par les frais de garderie acquittés par les collectivités bénéficiaires du régime forestier, et par le versement compensateur, conformément à l'article L 123-1 du code forestier.* " (Extrait de l'arbitrage JOSPIN sur contrat de plan.)

Pour le SNUPFEN, le doute n'était plus permis. En cherchant à taxer cet encadrement, l'ONF se faisait payer 2 fois pour le même travail et trompait une nouvelle fois son partenaire co-signataire. C'est ce document qui lèvera la réticence du syndicat à s'engager seul dans une requête au TA.

Remarque personnelle : Cet arbitrage Jospin peut être considéré comme un petit bleu de Maignon (les petits bleus sont ces fameux documents

qui ne figurent pas dans le contrat mais qui s'imposent à l'ONF comme un décret aux dires de nos directeurs.) Alors, je ne résiste pas au plaisir (malsain !) de le comparer au petit bleu sur les réductions d'effectifs, soit-disant connu de tous, mais jamais publié. Pour les avocats de l'ONF, cet arbitrage Jospin publié n'était qu'un insignifiant document de travail. Pour la Dg, les petits bleus non publiés sont ... la loi. Y avait-il complicité entre l'état et l'ONF ou bien l'un a-t-il trompé l'autre et vice-versa ? Le SNUPFEN restera un trop petit contre-pouvoir pour le savoir un jour, et, en mon for intérieur j'avoue ne pas trouver vers où laisser pencher ma raison. Nous ne saurons sans doute jamais, puisque le juge administratif est incompetent.

C) SUR LE CARACTÈRE POLITIQUE DE CE DOSSIER.

Ces questions sans réponses m'amènent tout naturellement à évoquer un dernier aspect troublant de ce dossier. Il faut savoir que l'ONF et ses avocats ont obtenu du Ministère de l'agriculture qu'il intervienne sur ce dossier. Son mémoire conclut au fait que les communes doivent payer cette prestation de l'ONF qui ne peut relever que du domaine concurrentiel. Et d'invoquer la libre concurrence et le droit européen ! Inutile, je pense, de rappeler qu'entre les arbitrages et ce mémoire en intervention, la majorité avait changé de camp.

ÉPILOGUE :

Lors de notre entrevue de ce

printemps avec P. GRANDADAM, président régional des COFOR, nous lui avons remis une copie de cet arbitrage et nous en avons débattu succinctement. A l'époque, le jugement du TA de Strasbourg n'était pas encore rendu. La balle est à présent dans le camp des élus. Nous avons fait tout ce qu'il est possible de faire pour un syndicat. Nous avons perdu, fort l'honneur. Non, je déconne. Il n'y a plus de quoi se prendre la tête. Mais vous vous imaginez, si on avait gagné...

Jean-Marie RELLE

P.S : Pour ceux qui le souhaitent, le jugement et la consultation de l'ensemble du dossier sont disponibles chez le conseiller technique.

LES DOUGLAS DE FRIBOURG



La vie est pleine de bons moments, même si au boulot ils se font de plus en plus rares. Les FOP de Marc Etienne sont de ceux-là.

Pour le plaisir de vos yeux, je vous recommande cette tournée dans les forêts communales de montagne de la ville de Fribourg. Un régal pour une certaine sensibilité forestière.

Je vous livre, en vrac : des forêts dans lesquelles les gros arbres ne se cachent plus, des élagages à ... 10 et 20 mètres, des monstres de 50 m de haut et de 80 à 120 de diamètre dominant une régénération où sont représentées toutes les essences montagnardes, du

semis au perchis. Bien sûr, comme chez nous, on y retrouve les plantations monospécifiques à grande échelle des années 70 et 80. Le tableau est agrémenté par la modestie des commentaires d'un ingénieur forestier qui soutient qu'économiquement, le douglas a une vie après 80 ans et que fabriquer des 100, voire des 120 n'a rien d'aberrant, tant son accroissement courant perdure avec l'âge.

Même dans les jeunes futaies, encore trop pures, leur manière de travailler est une révélation. Bien sûr, il y a la sacro-sainte préservation des feuillus présents. Mais là où nous envisageons de ne rapidement laisser que les seuls arbres élagués pour les exploiter " en dernier dès 80 ans, nos collègues de Fribourg préfèrent conserver une densité de tiges bien supérieure, avec à l'intérieur d'autres arbres élagués (les réserves, comme ils les nomment) qu'ils n'éclaircissent pas immédiatement aussi fort et qui assureront une futaie adulte, non pas permanente, mais plus durable entre 80 et 120 ans de l'âge du peuplement.

Ces formations sont aussi plaisantes par les collègues qu'on retrouve, par ceux qu'on découvre, et parfois ceux qui se découvrent ...

A Fribourg, dans le cru 2005, nous avons eu le privilège de la participation - en recyclage, paraît-il - de B.C. grand chef de la commercialisation à la DT et J-P. R. directeur d'agence à Colmar. Du beau linge !

Déjà au café, quand notre hôte soulignait l'importance de la pensée écologique sur la ville (les grünen représentent 30% des sièges au parlement communal) et que sa traduction sur l'environnement lui avait valu la certification FSC, j'avais noté sur leurs visages un rictus gêné. Mais quand plus tard, dans la matinée, cet ingénieur forestier nous explique, modèle à l'appui, qu'il ne peut y avoir aucune contre-indication à mener des douglas vers ces âges et ces mensurations que je qualifierais pudiquement de " hors normes " C'en est trop pour nos compères. Ce " cher collègue " est entrain de leur casser leur joujou. Vite, ils se doivent de trouver la parade, et

c'est le DA qui s'y colle. Comme d'hab, l'argument économique, et massue, si possible :

"Si j'étais banquier ... Je ne le suis pas. Mais si j'étais banquier, en terme de taux de placement, le temps joue un rôle capital. Ne pensez-vous pas que le fait de conserver ces arbres 40 ans de plus soit une erreur, financièrement parlant?"

La réponse est croustillante : *"Nous gérons le patrimoine d'une collectivité. Il nous appartient de le transmettre, le plus riche possible aux générations futures. Si j'étais banquier, je vendrais la forêt pour placer cet argent ailleurs."*

Mouché, le petit français !

Moi, je bichais et je repensais à l'intervention du SNUPFEN au colloque " 10 ans d'évolution sylvicoles " Notre message consistait à dire que le danger de ces évolutions c'était l'utilisation perverse que certains souhaitaient en faire.

Merci Marc Etienne.

Jean-Marie Rellé

Le DG se voit remettre le gland du plus beau mépris du fait syndical.



Le 2, Ave de Saint Mandé, c'est notre siège, c'est notre maison. Le 30 juin, comme des fils prodiges, 500 d'entre nous ont voulu s'en retourner dans la maison du père. Ne nous disait-on pas que, tous, forestiers des 4 horizons, nous formons une grande famille ? Oui, mais ce jour-là, le père avait mis entre lui et ses fils un double cordon de CRS en armes.

Le petit glandouilleur est triste du spectacle lamentable mis en scène par un homme trop imbu de sa personne et limite parano. Ndlr : Nous ne pouvons que trop lui recommander de ne plus chercher à mettre les pieds en forêt d'Alsace (ou alors en catimini.) Car s'il ne veut pas nous voir dans sa tour, il faudra qu'il apprenne qu'en forêt, c'est chez nous et que nous saurons lui rendre son hospitalité.

A bon entendeur, salut.



Sa perle sur l'allocation forfaitaire de téléphone lui vaudra un beau gland à encadrer de premier de la classe. Demander le remboursement des frais au-delà d'un plafond de 13 euros pour une ligne professionnelle, alors que l'agent dispose d'une seconde ligne privée, on croit rêver ! Remarque, si tu en as d'autres, comme celle-ci en magasin, on est preneur. Tu sais qu'il y a peu encore, le gouvernement chinois facturait à la famille la balle ayant servi à l'exécution d'un condamné à mort ? Tu vois, on peut encore mieux faire. Et si l'on imposait à tous les personnels de jouer au loto pour 10 balles par semaine et de reverser les gains à POD pour équilibrer son budget ? Génial, non ? On pourrait aussi t'envoyer vendre des frites dans des barquettes à logo au nouveau mémorial !

Et puisqu'on est dans le linge sale à laver en famille, ce dernier gland au chef du service durable de Ribeauvillé, qui n'a pas hésité à publier dans un catalogue de vente de bois le numéro perso d'un agent. Pas grave sans doute puisque c'est pour améliorer le service ~~publie~~ client. Le seul hic c'est qu'il s'agissait d'un numéro sur liste rouge et l'intéressé se demande aujourd'hui encore comment son numéro a atterri là-bas.



Brèves

HONORAIRES ONF :

(cet article est à relier au dossier de cette Voix des Régisseurs)

DREGE a rencontré GRANDADAM le 25 août.

Le DG décide de ne pas augmenter les honoraires, comme prévu au 01/01/06.

A traduire par : l'effectif en forêt communale devra être revu à la baisse de 20 ou 25 postes. Note DT ci-jointe.

Mais de qui se moque-t-on ? D'abord on nous explique que Bruxelles punirait fortement l'ONF en cas d'activités conventionnelles non soumises à la libre concurrence.

Ensuite on nous serine que l'équilibre financier doit être atteint dans tous les segments de notre activité. Et voilà que le barbu, dans sa grande largesse pour les autres, aurait subitement le pouvoir de venir laver plus blanc que blanc !

Extraits du Contrat.

Objectifs en Forêt Communale, page 13:

" Redresser le résultat des activités contractuelles :

L'équilibre des activités relatives aux travaux patrimoniaux devra être atteint à l'horizon 2005. Les conditions de réalisation recouvrent :

- d'une part, un effort de réduction des coûts ...

- d'autre part, une révision des conditions de rémunération des différentes interventions de l'ONF, afin de parvenir à une meilleure adaptation des

tarifs aux prestations fournies. Cette révision fera l'objet d'une négociation avec la FNCOFOR, à laquelle l'Etat prendra part. "

Voilà POD qui devient l'Etat à lui tout seul ! Mégalo en plus d'être parano, ça fait beaucoup pour un seul homme.

OBJECTIFS :

Cap sur l'équilibre. De lui viendra le salut pour le prochain contrat. POD l'a dit. Ses sous-fifres devront le faire. Alors en avant la révision des comptes, à marche forcée. Ce n'est plus un objectif, c'est une obsession.

Au début, on nous disait : l'objectif ne portera que sur la réalisation des EPC en volume, les objectifs recettes ne seront pas forcément recherchés, les

cours étant trop aléatoires. Mais les règles changent en cours de partie : il faut arriver au chiffre prévu. La solution ? Couper plus, évidemment.

Du même tonneau : aucun renouvellement du parc automobile cette année, alors que le DT s'en faisait des gorges chaudes dans ses prévisions. Toujours pour les mêmes raisons : pas de première tranche de la revalorisation des primes TO en 2005, alors que c'était POD lui-même qui en avait fait l'annonce.

Mais qui peut encore accorder du crédit à cette bande de menteurs ?

COMMERCIALISATION :

" L'objectif général est de faire des gains de productivité ... en automatisant certaines tâches (classement et cubage scierie) " a écrit récemment le DT. On nous présente le cubage scierie comme un progrès inéluctable. Et pourtant, de plusieurs scieries nous parviennent les échos des pressions insistantes du grand Benoît pour les obliger à s'équiper. Il paraîtrait même que les possibilités de signature d'un contrat d'approvisionnement dépendrait de la présence ou non d'un tel outil. Equipe d'animation ou association de ?

PETITE ANNONCE:

La scierie K... a compté trop de billons chez un collègue. Nous recherchons celui chez qui ils manquent.

CUBAGE SCIERIE, DES PERLES :

Un collègue démarche la gros-

se scierie d'Urmatt pour obtenir qu'elle fasse diligence dans le retour des bordereaux de cubage scierie.

Réponse du commis : " *pas la peine que je vous l'envoie dans l'immédiat, Mme X , administrative ONF sur le site de Y .. , est en congés actuellement.* "

Un autre collègue, après s'être battu pendant plus d'un mois avec la même scierie pour que le dernier chargement d'un lot cubé en scierie soit enlevé, réclame lui aussi ses bordereaux. Réponse : " *Il s'agit d'un camion incomplet qui n'est pas arrivé à la scierie. Le transporteur aura dû le stocker à quelque part et l'acheminera avec un autre fond de lot.* "

Sûr, on n'a rien inventé.

CLASSEMENT DES POSTES

Grand moment au dernier CTPC.

Le SNTF, par qui le classement des TSF est arrivé, se rétracte et vote contre. On était alors en droit de se dire que l'administration n'avait plus qu'à ranger son projet dans ses cartons et se voyait contrainte de n'appliquer strictement que la circulaire du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat qui impose que ne soient classés que les postes d'encadrement supérieur des administrations ministérielles. Mais la direction a été sauvée par le gong ... du SNAF, qui a voté pour et demandé le classement des postes de TO.

CLASSEMENT DES POSTES (SUITE) :

Non vous ne rêvez pas, ce syndicat a demandé le classement des postes de TO ! Pourquoi ?

L'explication est donnée dans l'écho des futaies, journal du SNAF - UNSA. C'est la faute de la " *LOLF de qui découle la réorganisation générale de la fonction publique.* "

Si t'as pas compris, je vais te l'expliquer plus simplement : le classement est inéluctable car l'agent

patrimonial d'Oberschlaperscha mérite forcément davantage que l'agent patrimonial

de Niederschlaperscha. C'est forcé, c'est mathématique, c'est géographique, ... C'est surtout cynique, mais je suis d'Oberschlaperscha !

En attendant, le SNAF devra s'expliquer avec l'UNSA, ou vice versa, car dans les nouvelles brèves de leur union syndicale de septembre, on peut lire : " *La DG a diffusé fin juillet une note de service sur les classifications des TSF. Ce système de classification qui n'a aucune valeur juridique, est contesté par pratiquement l'ensemble des syndicats ... IL est clair que la Direction Générale ne doit pas persister dans cette voie.* " Va comprendre, Charles.

ACTION DU 30 JUIN :

SNUPFEN-CGT-SNAF avaient appelé en commun à cette manifestation à Paris. Deux bus quittent l'Alsace, l'un par le nord, l'autre par le sud. Pas un militant du SNAF à bord. Des adhérents nous ont dit avoir été dissuadés d'y aller. On attend toujours la contribution financière aux frais de transport de ce syndicat. Et dire que par la suite, ils jouent les effarouchés quand on évoque le faible investissement militant de ce syndicat !

OBJECTIFS : ÉQUILIBRE.

Michon déplore la marche forcée qu'impose le DG pour atteindre l'équilibre du budget 2005. Pour le SNU, les conditions de cet équilibre mettront l'ONF dans la pire des situations pour aborder les négociations sur le nouveau contrat. Mais y aura-t-il seulement négociation ? En restant braqué sur les anciens mode de

financement et en acceptant déjà leur diminution, POD donne à la fois l'image d'un poltron et d'un menteur.

Climat social :

L'IPSOS a décliné ses résultats par régions. L'Alsace et l'Île de France sont les plus mal loties. (lire : au climat social le plus dégradé.) Tiens Tiens, serait-ce un hasard si Gamblin a servi

dans ces 2 Régions ?

Climat Social toujours :

Le DT Lorraine fait remarquer qu'en la matière, la Lorraine n'est pas trop mal classée et qu'il ne comprend donc pas l'acharnement des syndicalistes du SNUPFEN à son égard. Réponse cinglante de l'IPSOS : " Au royaume des aveugles les borgnes sont rois. "

ENTRETIEN SNUPFEN - COFOR du 21/07/2005

Présents :

Pour les COFOR, P. GRANDADAM, Président

Pour le SNUPFEN, Martial et Jean-Marie

Nous avons sollicité cette entrevue suite à l'appel de la Fédération Nationale des COFOR pour une "vraie Politique Forestière Française."

Le SNU soutient cet appel et souhaitait étudier avec P. Grandadam les conditions locales d'une déclaration ou d'une action commune sur le sujet.

La première partie de la réunion est une discussion courtoise, quoique débridée, sur le vécu des uns et des autres depuis notre dernière rencontre en 2002.

Sont évoqués :

Les attentes des COFOR en matière d'encadrement des chantiers par l'ONF, la politique des maisons forestières, le recours du SNU sur la régie, le contrat Etat-ONF et les perspectives du suivant, les points de non-respect de ce contrat par notre direction.

Impression générale : Le Président est un homme avenant et plein de rondeurs, un homme de consensus. Sur les taux d'honoraires de l'encadrement des chantiers par l'ONF, il n'envisage pas d'aller au-delà de ce qui se pratique actuellement car les efforts consentis par les communes en matière de formation des bûcherons facilitent leur encadrement et doit se traduire dans le coût. Nous lui faisons remarquer que ceci signifie de nouveaux gains de productivité c à d des suppressions de postes de terrain en Alsace.

Ndlr : 2 mois plus tard, le DG se déplace dans la région pour entériner un accord sur le sujet et l'on parle déjà de 20 à 25 postes à ... redéployer.

Le SNU remet au Président un graphique de l'évolution des effectifs par catégorie sur la dernière décennie (cf. Unité Forestière). Il paraît surpris et intéressé. Nous lui rappelons nos sources : le tableau des effectifs présenté par l'ONF au conseil d'Administration, instance dans laquelle siège M.

Grandadam.

Deuxième partie : l'appel des COFOR.

Nous souscrivons à 100% à cet appel et souhaitons envisager les possibilités de lui donner un écho plus important. P. GRANDADAM reste évasif et élude. On sent que cet appel dérange, car issu des Maires de gauche à la Fédération, et très critiques envers le gouvernement. Nous savons que cet appel n'a même pas été diffusé au sein de l'Association.

Grosse discussion sur l'avenir de la politique forestière. Le Président nous informe de ses discussions avec ses homologues européens. Il n'est pas question de traiter la forêt à l'instar de ce qui s'est fait avec la PAC (politique agricole commune.)

Grandadam se dit intéressé par les réflexions du SNUPFEN sur un autre financement de la gestion forestière et preneur de nos propositions. Nous nous quittons après avoir convenu de lui transmettre ces documents.

